



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

**Direction Départementale des Territoires
et de la Mer**
Service Espace Habitat et Cadre de Vie

CDPENAF du 4 juin 2019

Consultation de la CDPENAF au titre de l'article L 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime

Commune : L'Hermitage

Examen : Étude préalable et mesures de compensation agricole dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Lindon sur la Commune

Avis : Avis favorable assorti de la réserve suivante : les mesures de compensation agricole proposées atteignant un montant sensiblement inférieur à l'évaluation financière globale des impacts du projet défini dans l'étude, la CDPENAF souhaite que la collectivité porteuse du projet approfondisse son implication en intervenant dans les autres thèmes proposés par le groupe de travail :

- Animation investissements collectifs via l'inter CUMA,
- Vivre ensemble-Outils de communication/vulgarisation.

Le Président de la CDPENAF,

Lionel BRAS

